

■ Décembre 2017  
■ INJEPR-2017/09

# Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur-animateurice (BAFA)

Quels effets sur les parcours d'engagement  
et d'autonomie des jeunes ?

Synthèse de la revue de littérature

MAGALIE BACOU

■ Sociologue, chargée d'études et coordinatrice pédagogique à l'Institut régional du travail d'Occitanie, CERTOP (UMR CNRS 5044), université Toulouse 2 Jean-Jaurès  
■ Commanditaire : Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)



## INTRODUCTION

En 2015, 52 556 personnes ont obtenu le brevet d'aptitude aux fonctions d'animation<sup>1</sup> BAFA. Parmi elles, 70 % sont des femmes et 58 % des diplômé·e·s ont entre 18 et 20 ans ; 18 % entre 21 et 24 ans ; 13 % ont plus de 30 ans (Tableau 1). Ce brevet constitue l'une des principales clés d'entrée dans les métiers de l'animation et permet à nombre de jeunes une entrée dans l'emploi dans un contexte marqué par la précarité et le chômage<sup>2</sup>. En effet, en France, le taux de chômage des moins de 25 ans avoisine les 24 %, contre 10 % pour l'ensemble de la population (ESDE, 2017, p. 4-5). Les jeunes occupent plus souvent que les autres générations des formes d'emploi atypiques et précaires et perçoivent les salaires les plus faibles. Si cela concerne tous les secteurs d'activité, l'animation socioculturelle n'est pas épargnée, loin de là. Les recherches effectuées sur ce secteur montrent que ce secteur se caractérise par une certaine ouverture, en particulier pour les titulaires du BAFA qui, bien qu'il s'agisse d'un brevet non professionnel, leur permet d'exercer le métier d'animateur-animateur·e.

TABLEAU 1 : DIPLOMÉ·E·S DU BAFA EN 2015

	Femmes			Hommes			Ensemble		
	Effectifs	% en colonne	% en ligne	Effectifs	% en colonne	% en ligne	Effectifs	% en colonne	% en ligne
17 ans	1 398	4	70	597	4	30	1 995	4	100
18-20 ans	20 660	56	68	9 777	62	32	30 437	58	100
21-24 ans	6 332	17	65	3 347	21	35	9 679	18	100
25-30 ans	2 395	7	68	1 138	7	32	3 533	7	100
Plus de 30 ans	5 932	16	86	980	6	14	6 912	13	100
Ensemble	36 717	100	70	15 839	100	30	52 556	100	100

Source : base de données BAFA-BAFD, calculs INJEP-MEOS.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

Ces animateurs-animateur·e·s travailleront le plus souvent auprès de groupes d'enfants et de jeunes durant leur temps de loisirs. Les emplois se concentrent surtout en accueils de loisirs extrascolaires – appelés aussi centres ou accueils de loisirs sans hébergements (CLSH ou ALSH) les mercredis après-midi ou durant les vacances ; en séjours de vacances – camps, colos ; et les jours de classe en accueils de loisirs périscolaires – nommés aussi centres ou accueils de loisirs associés à l'école (CLAE ou ALAE) – soit avant soit après la classe ainsi que durant la pause méridienne.

Dans un contexte de rétrécissement et de retardement de l'entrée sur le marché de l'emploi pour les jeunes, en particulier dans un emploi stable et qualifié, les pouvoirs publics nourrissent un intérêt croissant pour susciter leur engagement et leur autonomie. Dans le champ de l'animation, deux visions

<sup>1</sup> En principe, la dernière lettre de cet acronyme est développée par le terme « animateur » et c'est bien volontairement que je propose d'y substituer celui d'animation. Sans alourdir la formulation, il a l'avantage d'acter l'absence de neutralité de l'usage du masculin et de ne pas masquer que depuis le début des années 1980, le secteur de l'animation regroupe majoritairement des femmes (Lebon, 2009 ; Bacou, 2010).

<sup>2</sup> « Employment and social developments in Europe » (ESDE), 17 juillet 2017.

s'opposent. La première est celle de fédérations d'éducation populaire, organisatrices des formations au BAFA et employeurs associatifs. Souhaitant maintenir l'absence de stabilisation des emplois et la présence des statuts concurrents dans l'animation (bénévoles ; stagiaires ; en contrat d'engagement éducatif, CEE ; en CDD, en CDI, en CDI intermittent) elles mettent en avant le BAFA comme vecteur d'engagement et d'autonomie. Partant, elles demandent la création d'un statut de volontaire dans l'animation déconnecté du droit du travail (CEMEA, 2016, p. 34 ; Bacou et *al.*, 2014). À l'inverse, la seconde vision est celle d'animateurs-animateuses qui dénoncent le manque de reconnaissance professionnelle de leur métier, du fait de la faiblesse des rémunérations et de la précarité de leurs emplois, alors qu'ils-elles ont un rapport professionnel au métier et souhaitent faire carrière dans le secteur (Bacou, 2010).

L'objet de la revue de littérature est, à travers les recherches menées en sciences humaines et sociales, d'explorer les liens éventuels entre BAFA, autonomie et engagement des jeunes, sans éluder les différents enjeux sociaux sous-jacents, tant pour les jeunes que pour les animateurs-animateuses. Il s'agira dans cette synthèse de mettre la focale sur le BAFA en tant que formation, puis comme dispositif pensé de (ré)insertion des jeunes et enfin, de rendre compte des spécificités de profils et de parcours des titulaires du BAFA.

## LA FORMATION BAFA

D'après les données extraites de l'application BAFA-BAFD en janvier 2016 de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), de 2011 à 2015, chaque année, en moyenne, autour de 82 000 personnes se sont inscrites à la première session de formation BAFA et environ 65% des inscrit-e-s l'ont obtenu, d'autres l'obtiendront l'année suivante. Cependant, tous les jeunes ne mènent pas leur formation à terme. L'enquête réalisée par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) (Moeneclaey, 2017<sup>3</sup>) pointe différentes raisons d'abandon en cours de formation parmi lesquelles on peut retenir : la difficulté à respecter les délais définis (18 mois maximum entre deux sessions, 30 mois au total entre l'inscription et la fin du troisième stage) dans une période marquée par des changements (notamment logement, formation, couple etc.) pour les jeunes, ou encore le coût du BAFA. Un décalage trop important vécu par les stagiaires entre la session théorique et la session pratique du BAFA, notamment en lien avec le comportement des enfants constitue également un des facteurs explicatifs (Monforte, 2006, p. 38).

### Quelques éléments d'analyse du système de formation

D'autres formations diplômantes comme la 2<sup>e</sup> année de licence de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) (ou DEUG), ou encore un CAP Petite enfance sont reconnus équivalents au BAFA et permettent d'exercer les métiers de l'animation. Toutefois, ce brevet, comme tout titre équivalent n'est pas obligatoire pour être animateur-animateuse. La réglementation impose qu'une équipe d'animation soit composée d'au moins 50 % de titulaires du BAFA ou équivalent, 30 % (maximum) de stagiaires BAFA ou diplôme équivalent, 20 % (maximum) de non-qualifiés. Le BAFA légitime et donc facilite le recrutement (ou son renouvellement) en qualité d'animateur-animateuse aux yeux de l'employeur associatif, comme des collectivités territoriales.

---

<sup>3</sup> Lors de l'écriture de cette revue, je n'ai pas eu accès aux résultats de l'étude de la CNAF, ni au rapport en cours d'écriture. Je remercie donc Jeanne Moeneclaey pour sa relecture comme pour les données qu'elle a jugé pertinent de me communiquer à cette occasion et qui sont citées dans le présent texte.

## VISEE ET MODALITES DE LA FORMATION BAFA

Le BAFA permet d'encadrer des enfants (3-11ans) et des jeunes (12-17 ans) dans les accueils collectifs de mineurs (ACM) qui ont vocation à offrir des activités éducatives adaptées aux besoins de leurs publics durant les temps de loisirs et de vacances.

Les candidat-e-s au BAFA, qui doivent avoir 17 ans au moins lors du début de la formation\*, choisissent l'organisme avec lequel ils-elles souhaitent se former parmi ceux habilités par le ministère chargé de la jeunesse et depuis 2010, ils-elles doivent s'inscrire en ligne sur le site prévu à cet effet\*\*. La formation s'organise en trois sessions.

La première est d'ordre théorique et vise à permettre l'acquisition de bases pour assurer les fonctions d'animation en huit jours minimum.

La deuxième session consiste à réaliser un stage pratique destiné à la mise en œuvre des acquis et à l'expérimentation ; elle s'effectue au sein d'un accueil collectif de mineurs, durant quatorze jours au minimum (fractionnables) et ne fait pas obligatoirement l'objet d'une rémunération.

Quant à la troisième session, d'approfondissement ou de qualification, elle vise à approfondir, compléter et analyser ses acquis et besoins de formation. La session d'approfondissement dure six jours au minimum ; celle de qualification, huit jours au moins pour acquérir des compétences dans un domaine spécialisé comme la voile ou le canoë-kayak.

L'obtention du BAFA représente un coût financier variable selon les organismes et les options retenues, compris entre 850 euros et 1200 euros environ en 2017. Une aide financière peut être accordée par la caisse d'allocations familiales (CAF), le conseil régional, le conseil départemental, les communes ou communautés de communes ou encore Pôle emploi. Les employeurs et les comités d'entreprises peuvent également apporter des aides. Celle de la CAF est la plus largement reçue par les jeunes diplômés du BAFA. Cependant, seulement 53 % des jeunes diplômés du BAFA déclarent avoir reçu une aide de la CAF (Moeneclaey, 2017).

\* Article 3 du décret n° 87-716 du 28 août 1987.

\*\* [www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr)

Le BAFA constitue également une entrée possible dans les filières de formation de l'animation. Différents récits d'animateurs-animateuses et de directeurs-directrices disent que faire l'économie du BAFA en passant directement un DUT Carrières Animation n'est pas un bon calcul pour être recruté sur un poste de direction (Bacou, 2010, p. 329). Si ce n'est pas l'unique manière d'y entrer, le parcours le plus valorisé est de commencer avec un BAFA, puis un brevet d'aptitude aux fonctions de directeur BAFD (filière non professionnelle), de poursuivre avec un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport BPJEPS (filière professionnelle) ou un diplôme universitaire de technologie (DUT, filière universitaire) au plus court, voire de continuer par une licence professionnelle Animation (filière universitaire) et, au choix, de s'arrêter ou de prolonger *via* la filière professionnelle (diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation [DEFA, diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport [DPJEPS]) ou universitaire. Tout cela, en continuant de travailler dans le secteur en parallèle ; ce qui ouvre aussi la voie à la validation des acquis de l'expérience (VAE), parfois critiquée pour son allègement théorique par celles et ceux qui s'y sont engagé-e-s après avoir ressenti, sur le terrain, un fort besoin en la matière (Bacou, 2010, p. 301-302). Ce système de formation s'avère très concurrentiel, chaque filière défendant son pré-carré. Il cristallise des aspirations différentes quant au devenir de l'animation. Un modeste tour d'horizon dans d'autres contextes nationaux montre que sa complexité ne constitue pas une spécificité française.

## LE BAFA COMME DISPOSITIF DE (RÉ)INSERTION

La jeunesse constitue un secteur d'intervention spécifique de l'action publique et ce sont majoritairement des jeunes (moins de 30 ans) qui passent le BAFA. Par conséquent, le BAFA est parfois perçu et mobilisé comme dispositif d'insertion, voire de réinsertion, avec plus ou moins de succès. Malgré un discours en faveur du développement de l'autonomie des jeunes, soit leur capacité à assumer intellectuellement et financièrement leur propre existence, une conception dépréciative de la jeunesse persiste, avec une stabilité des réponses des politiques publiques visant trois enjeux principaux (Loncle, 2012, p. 29) : insertion professionnelle ; répression des comportements délinquants ; préservation de leur santé (Loncle, 2012, p. 24). Les changements de conception des politiques publiques nationales et territoriales à l'égard des jeunes ne se retrouvent pas dans la pratique. On observe en effet le maintien du traitement catégoriel de la jeunesse (au lieu d'un traitement transversal) et de sa pathologisation comme en témoignent les dispositifs qui lui sont réservés. Ainsi, le trait d'union entre le BAFA et les jeunes réside dans la politique de la jeunesse dont le contenu, le projet, et l'orientation se construisent à partir d'une représentation spécifique de ce que sont les jeunes.

### Persistance d'une vision dépréciée de la jeunesse

Les politiques urbaines demeurent orientées par une représentation négative de la jeunesse. Alors qu'elles sont pensées comme neutres du point de vue du genre, de nombreuses études sociologiques montrent qu'elles ciblent une partie des jeunes et, en premier lieu, les garçons, qui constituent la cible privilégiée des actions politiques mises en place, en particulier dans le domaine des loisirs (Davisse, 2006 ; Raibaud, 2006 ; Maruéjols, 2011 ; Bacou, 2012). En second lieu, elles ne concernent pas vraiment tous les jeunes garçons ; seulement ceux des quartiers populaires et plus précisément, une minorité de jeunes de ces quartiers : les « jeunes de la cité » présents au bas des tours, ayant des comportements déviants, soit un dixième de la population juvénile masculine totale (Sauvadet, 2005, p. 115). Dès lors, le groupe des jeunes est réduit aux garçons considérés comme une menace. Il constitue une population à occuper, intégrer, éduquer, etc. D'une part, on retrouve un présupposé selon lequel les garçons auraient davantage besoin de dépenser leur énergie que les filles, d'être occupés, d'être pris en charge. D'autre part, il y a l'idée selon laquelle l'absence d'actions et de dispositifs susceptibles de canaliser cette jeunesse masculine considérée comme naturellement violente, comporterait le risque de conduire au désordre social. C'est ainsi que l'offre de loisirs est pensée par l'action publique, comme un dispositif de prévention de la délinquance (Bacou, 2012, p. 121). Les politiques urbaines en direction des jeunes sont donc tournées vers les garçons pour répondre à trois préoccupations : insertion, répression de la délinquance et préservation de la santé des jeunes. Des préoccupations auxquelles l'animation paraît susceptible de répondre, en partie au moins.

La question de l'insertion des jeunes peut rejoindre celle de l'éducation et de la formation par la pratique de loisirs. Si l'on considère que la répression de la délinquance va de pair avec sa prévention, alors l'animation appelée aussi l'éducation non formelle, permet via les équipes d'animation qualifiées de socialiser les publics, de distiller des règles de vie collectives et de leur proposer des univers, des directions vers lesquelles investir leur énergie et leur créativité. Quant au BAFA, il peut être utilisé comme dispositif d'insertion ou de réinsertion des jeunes. Dans ce cadre, l'accessibilité des métiers de l'animation est d'autant plus grande que la formation peut, dans certains cas, être entièrement financée par des organismes tels que Pôle emploi. Cette prise en charge peut se faire dans le cadre d'un accompagnement de jeunes peu qualifié-e-s, voire de jeunes ayant montré leur volonté de quitter une

carrière délinquante. La question de la classe sociale et de la racialisation<sup>4</sup> sont au cœur des stratégies d'embauche des recruteurs et donc créent des appels d'air sur les formations qui sont proposées aux jeunes. Autrement dit, le faible niveau de clôture pour entrer dans l'animation favorise la naturalisation des compétences nécessaires à l'exercice du métier selon le sexe, les origines sociales et culturelles supposées... Lorsque le métier est ainsi naturalisé, les compétences professionnelles peu reconnues et valorisées, alors la socialisation des enfants et des jeunes encadré-e-s tend à reproduire les inégalités à l'œuvre dans la société.

## **PROFIL, MOTIVATIONS ET PARCOURS PROFESSIONNEL DES JEUNES TITULAIRES DU BAFA**

Passer son BAFA et travailler comme animateur-animatrice n'arrive pas par hasard. Les résultats de recherche convergent sur l'existence de dispositions communes préalables à l'entrée en formation et/ou dans le métier. En termes de classes sociales, on retrouve tant des mobilités ascendantes que descendantes. En revanche, on note une appartenance forte aux catégories professionnelles intermédiaires du secteur social et de l'enseignement. Dans une recherche menée sur le processus de professionnalisation dans les métiers de l'animation, la majorité des discours recueillis, parmi celles et ceux qui sont entré-e-s dans l'animation au début de l'âge adulte, raconte que l'idée leur a été soumise par une personne de leur entourage familial ou amical (Bacou, 2010, p. 253-254). Pour une partie minoritaire des jeunes non étudiant-e-s, l'idée de travailler dans l'animation et de passer le BAFA dans ce but leur a été donnée par des conseillers-conseillères en réinsertion.

La première motivation pour les jeunes à passer le BAFA et à travailler dans l'animation est de gagner de l'argent tout en exerçant une activité compatible avec leurs valeurs. Puis, pour la majorité de celles et ceux qui sont étudiant-e-s lors de leur entrée en formation BAFA ou dans l'animation, la seconde motivation, tout aussi importante, est de contribuer au financement de leurs études par un emploi compatible avec le calendrier étudiant. En outre, passer son BAFA peut présenter un intérêt professionnel pour des jeunes qui ont déjà un projet défini.

En déplaçant le regard sur les salarié-e-s, les étudiant-e-s se révèlent minoritaires parmi les personnels des accueils de loisirs : moins d'un quart des animateurs-animatrices (Bacou, 2010, annexe 43, p. 604). Par conséquent, l'exercice du métier d'animateur-animatrice ne s'effectue pas exclusivement sur le mode du petit boulot, de manière temporaire, pour financer des études, et, éventuellement, faire usage de l'expérience acquise pour réaliser un autre projet professionnel. D'autres modes d'exercice coexistent et rendent compte de logiques d'action différentes : entrée temporaire ; bifurcation ; reconversion professionnelle ; entrée directe pour une insertion professionnelle durable. Quel que soit le parcours professionnel emprunté, le BAFA occupe une place essentielle dans la mesure où des jeunes et des moins jeunes s'en saisissent pour construire et concrétiser leur(s) projet(s) professionnel(s). Cependant, l'analyse des projets professionnels des animateurs et d'animatrices montre qu'ils sont déterminés en fonction des représentations subjectives des conditions d'emploi et de travail dans le secteur de l'animation. Or, celles-ci sont conformes aux conditions objectives

---

<sup>4</sup> La racialisation désigne la différenciation opérée parmi des femmes et des hommes selon leur prétendue appartenance à une race spécifique alors même qu'une seule race humaine existe. Il s'agit donc d'user de cette notion en soulignant la construction sociale de la catégorie race pour analyser les effets réels de discrimination produits par cette distinction. Sur l'usage de la notion de race, voir par exemple les travaux de Didier Fassin et Éric Fassin (2009) ou de Magali Bessone (2013).

d'emploi<sup>5</sup> et de travail<sup>6</sup> et elles diffèrent selon les structures. Par conséquent, les projets professionnels des salarié-e-s varient selon le mode de gestion des structures dans lesquelles ils-elles travaillent (Bacou, 2010, p. 307-339). Plus que le BAFA, ce sont les conditions d'emploi et de travail expérimentées qui occupent une place centrale dans la détermination de la suite du parcours professionnel, que celui-ci se déroule dans l'animation ou se prolonge dans un autre secteur.

Si les animateurs-animateuses sont plutôt des jeunes, c'est surtout parce que le désir d'améliorer leurs conditions d'emploi les encourage à s'orienter vers des postes de direction après quelques années d'expériences de terrain. Pour celles et ceux qui désirent faire carrière dans le secteur, le BAFA se révèle insuffisant, il ne permet pas d'accéder aux postes les plus pérennes et rémunérateurs du secteur. Ils-elles vont donc s'engager dans une formation professionnelle ou universitaire pour occuper des postes de direction ou de coordination. Le BAFA n'aura alors été qu'une étape de leur parcours de formation, mais une étape indispensable, de par l'expérience fortement valorisée qu'il leur aura permis d'acquérir, condition *sine qua non* pour occuper un poste de direction, plus stable et mieux rémunéré que les postes d'animation.

Par conséquent, le BAFA ne permet pas à lui seul d'aller au bout du processus d'autonomisation et d'insertion, du fait des faibles niveaux de rémunération, de la précarité des contrats et des faibles perspectives de carrière dans le secteur de l'animation. Il contribue cependant, à la prise d'autonomie des jeunes s'agissant de la capacité à prendre des décisions et faire des choses par soi-même et pour soi-même. De même, les données actuelles ne permettent pas de dire qu'assurément, le BAFA favorise des trajectoires d'engagement plus que toute autre formation et expérience collective. Soulignons cependant son réel potentiel en la matière.

**L'intégralité de la revue de littérature est consultable à l'adresse suivante :**

[www.injep.fr/boutique/injep-notes-rapports/le-brevet-daptitude-aux-fonctions-danimateur-animateuse-bafa-quels-effets-sur-les-parcours-dengagement-et-dautonomie-des-jeunes-revue-de-litterature/504.html](http://www.injep.fr/boutique/injep-notes-rapports/le-brevet-daptitude-aux-fonctions-danimateur-animateuse-bafa-quels-effets-sur-les-parcours-dengagement-et-dautonomie-des-jeunes-revue-de-litterature/504.html)

---

<sup>5</sup> Les conditions objectives d'emploi désignent : le type de contrat, le temps de travail hebdomadaire, la possibilité de cumul des heures travaillées en accueils périscolaires (CLAE ou ALAE) avec celles effectuées en accueils extrascolaire (CLSH ou ALSH) pour le même employeur (Bacou, 2010, p. 207-242).

<sup>6</sup> Les conditions objectives de travail désignent l'accès à la formation financée par l'employeur, le cumul d'emploi pour différents employeurs dans l'animation et l'exercice d'une autre activité professionnelle en parallèle (Bacou, 2010, p. 207-242).

## BIBLIOGRAPHIE

Bacou M., 2010, *Parcours sexuels et processus de professionnalisation dans les métiers de l'animation en accueil de loisirs*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Toulouse Jean-Jaurès.

Bacou M., 2012, *Mixité, parité, genre et lutte contre les discriminations dans les politiques publiques : le cas des espaces et équipements publics destinés aux loisirs des jeunes*, Rapport de recherche, CERTOP-SAGESSE (UMR CNRS 5044), Université Toulouse Le Mirail.

Bacou M., Dansac C., Gontier P., Vachée C., 2014, « Le volontariat dans l'animation. Vers une déprofessionnalisation au nom de l'engagement ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 67, p. 37-51 ([www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2014-2-p-37.htm](http://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2014-2-p-37.htm)).

Bessone M., 2013, *Sans distinction de race ? Une analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques*, Vrin, Paris.

CEMEA, 2016, *Rapport d'activité. Assemblée générale juin 2016*, (<http://fr.calameo.com/read/00051306542b50bcb6607>).

Davisse A., 2006, « Filles et garçons dans les activités physiques et sportives : de grands changements et de fortes permanences... », in Nouvelle A.-D. (dir.), *Filles-garçons. Socialisation différenciée ?*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, p. 287-301.

Employment and Social Developments in Europe (ESDE), *Annual review 2017*, Rapport annuel de la commission européenne, juillet 2017 (<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&furtherNews=yes&langId=en&newsId=2841>).

Fassin D., Fassin É. (dir.), 2009, *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La Découverte/Poche, Paris.

Loncle P., 2012, « Politiques de jeunesse : de quoi parle-t-on ? », in Becquet V. et al., *Politiques de jeunesse, le grand malentendu*, Éditions Champ Social, Nîmes, p. 16-31.

Maruéjols E., 2011, « La mixité à l'épreuve des loisirs des jeunes dans trois communes de Gironde », *Agora débats/jeunesses*, n° 59, p. 79-91 ([www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2011-3-page-79.htm](http://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2011-3-page-79.htm)).

Moeneclaey J., 2017, *Le Bafa et les jeunes, Étude évaluative*, CNAF/Dossier d'étude, n° 196 ([www.caf.fr/presse-institutionnel/etudes-et-statistiques/publications/dossiers-d-etudes](http://www.caf.fr/presse-institutionnel/etudes-et-statistiques/publications/dossiers-d-etudes)).

Monforte I., 2006, *Devenir aujourd'hui animateur ou directeur occasionnel en centres de vacances et de loisirs*, Dossier d'étude n° 77, CNAF/OVLEJ, Paris ([www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier\\_etudes/dossier\\_77\\_-\\_animateur\\_directeur\\_centre\\_vacances.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/dossier_77_-_animateur_directeur_centre_vacances.pdf)).

Raibaud Y., 2006, « Cultures urbaines : la ville au masculin », in Gillet, J.-C., Raibaud Y. (dir.), *Mixité, parité, genre dans les métiers de l'animation*, L'Harmattan, Paris, p. 139-156.

Sauvadet T., 2005, « Causes et conséquences de la recherche de "capital guerrier" chez les jeunes de la cité », *Déviance et société*, vol. 29, p. 113-126 ([www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2005-2-page-113.htm](http://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2005-2-page-113.htm)).